

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance extraordinaire du 23 mai 2018

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue à 15h00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 23ième jour du mois de mai deux mil dix-huit, à laquelle séance sont présents :

M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Jacques Tremblay, Conseiller  
Mme Lucie Carré, Conseillère  
M. Roland Martel, Conseiller

Sont absents :

M. Normand Tremblay, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Me Caroline Tremblay, directrice générale et greffière.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur M. Michel Couturier, Maire, il a été adopté ce qui suit :

Le président demande un moment de silence.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 198-05-18**

PROPOSÉ par le Conseiller Jacques Tremblay, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

**2 - ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**2.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1068-18 VISANT À MODIFIER LE**  
**RÈGLEMENT GÉNÉRAL NO 912-10 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET**  
**LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS**  
**RÉSOLUTION 199-05-18**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 10 mai 2010 le *Règlement général numéro 912-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* ;

CONSIDÉRANT le tenue du sommet du G7 les 8 et 9 juin 2018 sur le territoire de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par diverses instances gouvernementales quant à la sécurité entourant cet événement d'envergure internationale ;

CONSIDÉRANT QUE le volet sécurité rattaché au sommet oblige la Sûreté du Québec à mettre en place une zones d'accès limitée (zone verte) dans le secteur de Pointe-au-Pic;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a demandé à la Ville de La Malbaie, via le *règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes numéro 912-10*, de procéder à une modification de l'article 2.3.26 portant sur l'utilisation d'armes à feu afin d'interdire pour une période déterminée, en lien avec la tenue du sommet du G7, l'utilisation d'armes à feu, d'une arbalète et d'un arc dans un secteur précis de la Ville de La Malbaie ;

CONSIDÉRANT l'aspect temporaire de la disposition à ajouter dans le présent règlement, soit du 28 mai au 11 juin 2018 applicable à un secteur conscrit de la ville;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Gilles Savard, appuyé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2018 et résolu à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2018 et résolu à l'unanimité, résolution # 157-05-18;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no 1068-18 visant à modifier le règlement général no 912-10 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et renoncent à sa lecture en séance publique;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement visant à modifier le règlement général no 912-10 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

**Déclaration de la Greffière et/ou du Président concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Projet de règlement**

Le Projet de règlement a pour objet d'adopter un nouveau règlement afin d'apporter certaines modifications, corrections ou ajouts au règlement général no 912-10 portant sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

**3 - DÉCISIONS DU CONSEIL**

**3.1 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA POUR LA LOCATION DU STATIONNEMENT ET TOILETTE PP-1**  
**RÉSOLUTION 200-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins pour l'organisation de cet événement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du stationnement et toilette PP-1;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du stationnement et toilette PP-1.

QUE la présente résolution ratifie la signature du bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada fait avant ce jour.

**3.2 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE  
ET SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA POUR LA LOCATION DU  
TERRAIN VOISIN DU MUSÉE DE CHARLEVOIX**  
**RÉSOLUTION 201-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du terrain voisin du Musée de Charlevoix;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du terrain voisin du Musée de Charlevoix.

QUE la présente résolution ratifie la signature du bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada fait avant ce jour.

**3.3 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE  
ET SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA POUR LA LOCATION DU  
BUREAU DE LA CASERNE**  
**RÉSOLUTION 202-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du bureau de la caserne;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location du bureau de la caserne.

QUE la présente résolution ratifie la signature du bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada fait avant ce jour.

**3.4 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE  
ET SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA POUR LA LOCATION RUE  
CHARLEVOIX ET DIVERS  
RÉSOLUTION 203-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tremblay, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location rue Charlevoix et autres;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada pour la location rue Charlevoix et autres.

QUE la présente résolution ratifie la signature du bail entre la Ville de La Malbaie et sa Majesté La Reine du chef du Canada fait avant ce jour.

**3.5 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE  
ET LES FORCES ARMÉES CANADIENNES (SA MAJESTÉ LA REINE CHEF DU  
CANADA) POUR LA LOCATION DU CHEMIN D'ACCÈS AU PUIT DE POINTE-AU-  
PIC  
RÉSOLUTION 204-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et les Forces Armées Canadiennes (sa Majesté la Reine Chef du Canada) pour la location du chemin d'accès au puit de Pointe-au-Pic;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et les Forces Armées Canadiennes (sa Majesté la Reine Chef du Canada) pour la location du chemin d'accès au puit de Pointe-au-Pic.

QUE la présente résolution ratifie la signature du bail entre la Ville de La Malbaie et la les Forces Armées Canadiennes (sa Majesté la Reine Chef du Canada) fait avant ce jour.

**3.6 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (VILLE DE LÉVIS) POUR LE PRÊT DU TERRAIN DE L'ANCIEN GARAGE DE POINTE-AU-PIC**  
**RÉSOLUTION 205-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins du Ministère de la sécurité publique (Ville de Lévis) pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier sera élaboré;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et le Ministère de la sécurité publique (Ville de Lévis) pour le prêt de terrain de l'ancien garage de Pointe-au-Pic;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et le Ministère de la sécurité publique (Ville de Lévis) pour le prêt de terrain de l'ancien garage de Pointe-au-Pic.

**3.7 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET INDUSTRIE CANADA POUR LE TERRAIN ANGÉLIQUE**  
**RÉSOLUTION 206-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins d'Industrie Canada pour l'organisation de cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Jacques Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et Industrie Canada pour la location du terrain Angélique;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à négocier et signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et Industrie Canada pour la location du terrain Angélique.

**3.8 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LES VILLES DE LA  
MALBAIE ET DE LÉVIS POUR LA LOCATION DE CAMIONS INCENDIE**  
**RÉSOLUTION 207-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins de la Ville de La Malbaie en lien avec cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre les villes de La Malbaie et de Lévis pour la location de camions incendie, avec 4 opérateurs;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie l'entente entre les villes de La Malbaie et de Lévis pour la location de camions incendie avec 4 opérateurs.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

**3.9 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE  
ET LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY POUR LA LOCATION D'UN CAMION  
INCENDIE**  
**RÉSOLUTION 208-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins de la Ville de La Malbaie en lien avec cet évènement, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Roland Martel, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la location d'un camion incendie;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la location d'un camion incendie.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

**3.10 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS RESPIRATOIRES**  
**RÉSOLUTION 209-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE pour répondre à certains besoins que la Ville possédait, un document écrit précisant les modalités de l'entente dans ce dossier a été élaboré;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par la Conseillère Lucie Carré et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la location d'équipements respiratoires;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et le Campus Notre-Dame-de-Foy pour la location d'équipements respiratoires.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

**3.11 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET BEUCEVILLE, MUNICIPALITÉ ST-ODILON-DE-CRANBOURNE ET LA VILLE DE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 210-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE Beauceville, la municipalité St-Odilon-de-Cranbourne et la Ville de St-Joseph-de-Beauce acceptent de fournir à LA MALBAIE les services de **9 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tremblay, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et Beauceville, la municipalité St-Odilon-de-Cranbourne et la Ville de St-Joseph-de-Beauce pour la fourniture de services de 9 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et Beauceville, la municipalité St-Odilon-de-Cranbourne et la Ville de St-Joseph-de-Beauce pour la fourniture de services de 9 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie Beauceville, la municipalité St-Odilon-de-Cranbourne et la Ville de St-Joseph-de-Beauce pour leur collaboration.

**3.12 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 211-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **3 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et la municipalité des Éboulements pour la fourniture de services de 3 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et la municipalité des Éboulements pour la fourniture de services de 3 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la municipalité des Éboulements pour leur collaboration.

**3.13 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET LA MRC ÉRABLES RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**

### RÉSOLUTION 212-05-18

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE la MRC Érables accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **6 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et la MRC Érables pour la fourniture de services de 6 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre la Ville de La Malbaie et la MRC Érables pour la fourniture de services de 6 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la MRC Érables pour leur collaboration.

### **3.14 - RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET OTTERBURN PARK RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS** RÉSOLUTION 213-05-18

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE Otterburn Park accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **5 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tremblay, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre la Ville de La Malbaie et Otterburn Park pour la fourniture de services de 5 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre le Ville de La Malbaie et Otterburn Park pour la fourniture de services de 5 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie Otterburn Park pour leur collaboration.

**3.15 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA  
VILLE DE LA MALBAIE ET VILLE DE ST-APOLINAIRE RELATIVE À LA  
FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 214-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE St-Apolinaire accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **5 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre les villes de La Malbaie et St-Apolinaire pour la fourniture de services de 5 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre les villes de La Malbaie et St-Apolinaire pour la fourniture de services de 5 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la Ville de St-Apolinaire pour leur collaboration.

**3.16 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA  
VILLE DE LA MALBAIE ET VILLE DE GATINEAU RELATIVE À LA FOURNITURE  
DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 215-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **5 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre les villes de La Malbaie et Gatineau pour la fourniture de services de 5 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre les villes de La Malbaie et Gatineau pour la fourniture de services de 5 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la Ville de Gatineau pour leur collaboration.

**3.17 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE LA MALBAIE ET VILLE DE CHELSEA RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 216-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE la Ville de Chelsea accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **3 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tremblay, appuyé par le Conseiller Roland Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre les villes de La Malbaie et Chelsea pour la fourniture de services de 3 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre les villes de La Malbaie et Gatineau pour la fourniture de services de 3 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la Ville de Chelsea pour leur collaboration.

**3.18 - RÉOLUTION - ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA  
VILLE DE LA MALBAIE ET LA MUNICIPALITÉ DE ST-SIMÉON RELATIVE À LA  
FOURNITURE DE SERVICES POMPIERS**  
**RÉSOLUTION 217-05-18**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie sera l'hôte du Sommet du G7 les 8 et 9 juin prochains;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie, dans le cadre de cet événement d'envergure, se doit de requérir, les services de pompiers supplémentaires pour épauler ceux de son service ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Siméon accepte de fournir à LA MALBAIE les services de **2 pompiers** qui seront en disponibilité pour la tenue du Sommet du G7 afin de contribuer à la sécurité des personnes et des immeubles qui s'y trouve en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté et soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'entente entre les villes de La Malbaie et la municipalité de St-Siméon pour la fourniture de services de 2 pompiers;

QUE ce Conseil autorise Madame Caroline Tremblay, Directrice générale et greffière et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail entre les villes de La Malbaie et la municipalité de St-Siméon pour la fourniture de services de 2 pompiers.

QUE les frais sont remboursés par le Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre de l'entente provinciale et fédérale pour la tenue du Sommet du G7.

QUE ce Conseil remercie la municipalité de St-Siméon pour leur collaboration.

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Précisions concernant la tenue de la période de question (article 49 du règlement # 1015-15 portant sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de La Malbaie) : *Une personne qui pose une question doit s'adresser au président, déclarer à qui sa question s'adresse et utiliser un langage convenable et respectueux en respectant le décorum. La question doit être succincte et sans préambule prolongé et doit porter sur un sujet du domaine municipal. La question ne devra pas contenir d'hypothèse, d'expression d'opinion, de déduction, d'allusion et/ou de suggestion. Le président décide de la pertinence d'une question.*

La période de questions réservée au citoyens a été tenue de 15h05. Aucune question n'a été soumise.

**5 - DIVERS**

**5.1 - DÉPÔT DE LA LETTRE DU MAMOT AU CONSEIL DANS LE DOSSIER DE  
RÉFECTION URGENTE DU RANG STE-MADELEINE ET CONTRAT DE GRÉ À GRÉ**  
**RÉSOLUTION 218-05-18**

ATTENDU QUE le 17 mai 2018 une lettre a été envoyée par courriel au sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales ayant pour but d'avoir l'autorisation de

pouvoir octroyer un contrat sans demander de soumissions pour la réalisation de travaux suivant l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE le rang Ste-Madeleine sera utilisé comme voie de contournement en raison de la fermeture de la route provinciale 362 entre le 4 et le 10 juin 2018 dû à la venue du Sommet du G7 à La Malbaie tel que confirmé dans la lettre du GIS datée du 12 mai 2018;

ATTENDU QUE le rang Ste-Madeleine a fait l'objet d'une inspection du Ministère des transports pour valider son état et que des travaux urgents doivent être faits avant le 3 juin 2018;

ATTENDU QUE les travaux requis et les estimés sont détaillés dans le rapport produit par le Ministère des transports le 17 mai 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier les travaux de gré à gré à l'entrepreneur Jocelyn Harvey et fils inc. car ce dernier est déjà mobilisé dans ce secteur et est en mesure de procéder rapidement aux travaux qui sont du même type que ceux en cours qui lui ont été accordés suivant un autre processus d'appel d'offres public (résolution # 376-11-17 - contrat Réfection partielle du Chemin Mailloux et du rang Saint-Charles # 5220-03-08-2017-P);

ATTENDU QUE la demande a été acceptée par écrit le 18 mai 2018 par le sous-ministre M. Marc Croteau, par une lettre dont copie est lue et déposée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Roland Martel et :

QU'UNE copie de la lettre du sous-ministre M. Marc Croteau du 22 mai 2018 soit déposée au conseil;

QUE le Conseil accorde de gré à gré le contrat pour la remise en état des sections endommagées du rang Ste-Madeleine à l'entreprise Jocelyn Harvey et fils;

QUE le Conseil accorde ce contrat de gré à gré suivant l'autorisation du sous-ministre conformément à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités en villes*.

## **6 - LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION 219-05-18**

PROPOSÉ par la Conseillère Lucie Carré, appuyé par le Conseiller Gilles Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 15h09.

---

Michel Couturier, Maire

---

Me Caroline Tremblay, Directrice générale et Greffière